COMMUNE DE VACHERESSE 74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_038

~~~~~

## **SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 10 Nombre de membres votants : 11

Date de convocation : 5 septembre 2025

**PRESENTS :** TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca (arrivée en cours de séance), DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre

**ABSENTS EXCUSES :** CHAPERON Virginie (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise), BACQUET Fantine

ABSENT: PETIT-JEAN Aurélien

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

## **OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 2/BUDGET PRINCIPAL**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° DEL2025\_019 du 9 avril 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal,

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative n° 2 comme ci-après :

|                                   | Chapitres – Articles | Libellés                                | Montants   |
|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------------|------------|
| DI                                | 20 - 2031            | Frais d'études                          | + 18 500 € |
| DI                                | 23 - 2313            | Immobilisation en cours - constructions | + 50 000 € |
|                                   |                      | Total dépenses investissement (DI)      | + 68 500 € |
|                                   |                      | Total recettes investissement (RI)      | 0 €        |
| Equilibre budgétaire<br>(BP + DM) |                      | DEPENSES TOTALES                        | 960 415 €  |
|                                   |                      | RECETTES TOTALES                        | 973 915 €  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Jean TUPIN-BRON La secrétaire de séance, Françoise MARTIN

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture le et publication du